

Révision constitutionnelle au Bénin : un président ne pourra faire “plus de deux mandats dans sa vie”

écrit par GuineePolitique© | 1 novembre 2019



Le Parlement

béninois a adopté vendredi une révision constitutionnelle prévoyant qu'un président ne pourra faire “plus de deux mandats dans sa vie”, limitant à trois le nombre de mandats législatifs et créant un poste de vice-président, dans un contexte de crise politique.

La loi

portant révision de la Constitution – une première depuis son adoption en 1990-, a été votée à l'unanimité des 83 députés de l'Assemblée.

Une

quarantaine d'articles ont été modifiés en un temps record par les parlementaires qui avaient indiqué jeudi leur volonté de voter la révision rapidement.

La

Constitution garde inchangée la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels
mais indique que “le Président de la République ne peut faire plus de deux mandats dans sa vie”. L’ancienne formulation évoquait un mandat renouvelable une fois.

Les députés
“ne pourront plus excéder trois mandats”, alors qu’aucune limitation n’était jusque-là prévue pour les parlementaires.

Le nouveau
texte prévoit en outre la création d’un poste de vice-président élu en duo avec le président de la République à la majorité absolue des suffrages lors d’un scrutin à deux tours.

La patrie “en danger”

L’abolition
de la peine de mort, une meilleure représentation des femmes au Parlement,
l’organisation d’élections générales (présidentielle, législatives, municipales et locales) à partir de 2026 sont également prévues par la révision.

Le Parlement
béninois est composé uniquement de députés de la majorité présidentielle,
l’opposition ayant été exclue des législatives du 28 avril dernier à l’origine d’une crise politique qui avait provoqué des manifestations et des violences avec une dizaines de morts par balles.

L'opposition a annoncé son intention d'organiser une nouvelle manifestation pour protester cette fois contre la révision constitutionnelle, sans en préciser la date.

Jeudi, plusieurs leaders de l'opposition se sont réunis à l'invitation de l'ancien président Nicéphore Soglo, pour définir les actions à mener.

“Notre patrie est en danger”, a déclaré l'ancien chef d'Etat (1991-1996). Le parti des Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE) de l'ancien président Boni Yayi (2006-2016), actuellement en exil, a également fustigé “une révision précipitée et unilatérale”.

Avant d'entrer en vigueur, la nouvelle Constitution doit être validée par la Cour constitutionnelle et être promulguée par le chef de l'Etat.

[AFP](#)